

On autorisa M. Desjardins à écrire à M. Georges Deschemard, constructeur de l'église de Bonaventure, pour lui proposer de consolider celle de Carleton, et de transporter le sanctuaire à l'autre extrémité.

On promit de payer immédiatement le terme des bancs de l'église qui n'était pas encore tout à fait expiré.

On choisit deux syndics, savoir : Claude Landry et Jean LeBlanc, auxquels Joseph Boudreau, marguillier en exercice fut adjoint pour veiller aux contrats, réparations et dépenses convenables, de concert avec le prêtre missionnaire, pour les intérêts de l'église et de la paroisse.

Une souscription volontaire fut ouverte, et chacun fut invité à contribuer suivant ses moyens, aux frais de la nouvelle église.

Chaque habitant s'engagea à ajouter dix planches aux deux déjà fournies, et à donner des journées de courvée, selon qu'il en serait requis par les syndics et les marguilliers.

Commencés sous des auspices aussi encourageants, les travaux furent poussés avec vigueur, grâce à l'admirable entente et à la bonne volonté des habitants, et furent terminés au mois de décembre 1798.

Le 23 de ce mois, après les annonces et préparatifs convenables, les fidèles de la paroisse étant assemblés au son de la cloche, on procéda à la bénédiction solennelle de l'église, sous le vocable de Saint-Joseph.

« Cette cérémonie, dit M. Desjardins, ayant été accompagnée de toute la pompe convenable au temps et au lieu, fut terminée par une invitation aux paroissiens de continuer leur entreprise si bien commencée, et une offrande faite à l'église par le prêtre missionnaire (M. Desjardins) lui-même pour encourager la parfaite décoration. »

Tous se retirèrent pleinement satisfaits, pénétrés de reconnaissance et de zèle pour la gloire de Dieu, sentiments